



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Reglementation

Question écrite n° 16850

### Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon demande a M le ministre de l'interieur s'il est dans ses intentions d'instaurer une assurance obligatoire pour les bicyclettes.

### Texte de la réponse

Reponse. - La creation et la gestion d'une obligation d'assurances necessitent la mise en place de mesures legislatives et reglementaires lourdes, complexes et tres contraignantes. C'est pourquoi le Gouvernement a toujours eu pour souci de n'instaurer des assurances obligatoires que pour des risques d'une exceptionnelle gravite tant par le nombre des sinistres que par leur cout, telles que l'assurance des vehicules terrestres a moteur. Concernant les bicyclettes, les sinistres resultant de leur utilisation peuvent etre envisagees sous deux aspects : les accidents subis par les cyclistes et ceux occasionnes par eux. Si l'on procede par comparaison, la frequence et le cout des sinistres causes par la circulation des cyclistes paraissent trop peu eleves pour justifier une telle mesure. A cet egard, on peut noter que la loi no 85-677 du 5 juillet 1985 relative a l'amelioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation assimile implicitement pietons et cyclistes, partant ainsi du principe que ces derniers sont beaucoup plus souvent victimes que responsables de sinistres. S'agissant des accidents pouvant etre causes par des bicyclettes, il doit etre rappele a l'honorable parlementaire que la responsabilite pouvant etre mise a la charge du cycliste est couverte au titre de la garantie « responsabilite civile chef de famille » incluse dans tous les contrats multirisques habitation. Cette assurance, pouvant etre souscrite par toute personne soucieuse de se garantir ou de garantir sa famille contre les risques pouvant decouler des principes generaux de la responsabilite civile, parait suffisante en l'espece. Pour toutes ces raisons, l'instauration d'une assurance obligatoire pour les bicyclettes n'est pas actuellement envisagee.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thien Ah Koon Andr](#)

**Circonscription :** - Non-Inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16850

**Rubrique :** Assurances

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 août 1989, page 3771